

L'offre VAE à l'AFPIA Lyon (Titres RNCP)

Vendeur Agenceur de cuisines et salles de bains, niveau IV

Poseur Agenceur de Cuisines et salles de bains, niveau V

La VAE ?

La VAE est un droit individuel inscrit dans le code du travail (article L. 6111-1) et dans le code de l'Education (article L. 335-6).

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins une année d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Les + :

... pour les salariés,

Obtenir une certification professionnelle en cohérence avec votre niveau de responsabilité.

Faire reconnaître votre expérience et vos compétences.

Obtenir un niveau de qualification supérieure.

Évoluer professionnellement/obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle

... et pour les entreprises

Favoriser le développement de vos collaborateurs.

Anticiper sur l'évolution des métiers.

Acquérir un socle commun de compétences.

Bien + qu'un Centre de Formation :

Valeur Ajoutée de l'AFPIA Lyon

Un accompagnement individualisé et modulable au repérage de vos compétences, à la rédaction du dossier et à la préparation de votre soutenance

Etapes :

Vous demandez le dossier de recevabilité (Cerfa 12818*02) auprès de l'AFPIA Lyon

Vous déposez ce dossier pour étude de recevabilité

Si votre demande est recevable, vous élaborez votre dossier VAE

A ce stade l'AFPIA Lyon vous propose **un accompagnement modulable**

Vous soutenez oralement votre dossier devant un jury

A l'issue de la soutenance, trois cas de figure sont possibles :

- Vous validez totalement le titre certifié
- Vous le validez partiellement
- Vous n'obtenez aucune validation

Accompagnement :

Etapes de l'accompagnement					
	Etapes de l'accompagnement	Modalités	Durée		Coût
1	Repérage des compétences (obligatoire)	Présentiel sur RDV	4h00		75€/heure
2	Aide à la rédaction du dossier (modulable)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	20h00	75€/heure
3	Aide à la préparation de l'entretien avec jury (optionnel)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	6h00	75€/heure

Financements :

La VAE peut être réalisée dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise ou du Compte personnel de formation (CPF).

À noter :

Depuis le 1er octobre 2017, les formalités sont simplifiées et l'accès à la VAE est facilité notamment par un élargissement des activités prises en compte.

Vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement d'une VAE, les organismes en charge de l'accompagnement, les possibilités de financement... ?

Des points relais conseil VAE sont présents dans votre région : consultez le portail de la Validation des acquis de l'expérience (www.vae.gouv.fr).

Contact AFPIA Lyon : info@afpia-lyon.fr